

# REGLEMENT DU JEU CONCOURS

## “Une nuit dans un Hôtel Martin’s!”

### Article 1 - Présentation de la société organisatrice

WW est une marque de WW International, Inc. © 2019 WW International, Inc. Tous droits réservés. WW Belgium NV/SA, Kolonel Bourgstraat 123-125 B14, 1140 BRUSSEL (EVERE), numéro d’entreprise BE 0454673246.

### Article 2- Participation

La participation à ce Jeu est gratuite pour les membres WW ci-après décrits et sans engagement, ni obligation d’achat pour les Participants.

Le Jeu est accessible à toute personne physique majeure **ayant un abonnement WW Atelier limité + Digital** et participant aux ateliers WW en Belgique.

Ni les Coaches WW ni les Organisateur du concours, de même que leur famille proche ne pourront participer au concours et en sortir gagnants.

La participation au Jeu entraîne l’acceptation pure et simple de toutes les dispositions du présent Règlement, des règles de déontologie en vigueur sur Internet, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux et loteries.

Le non-respect par le Participant des conditions de participation énoncées dans le présent Règlement entraînera son exclusion du Jeu ainsi que la nullité de sa participation.

Toute fraude ou tentative de fraude au Jeu ou non-respect du Règlement pourra donner lieu à l’exclusion du Jeu de son auteur, l’Organisateur se réservant, le cas échéant, le droit d’engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Le Jeu est accessible en Ateliers WW en Studio ou en ligne. Tout membre présent en Ateliers WW au minimum 4 semaines entre le 05/09/2022 et le 01/10/2022 participera automatiquement au tirage au sort.

### Article 3 – Dates du jeu

- Le jeu débutera le 5 septembre 2022 et se clôturera le 1 octobre 2022.
- Le tirage au sort sera effectué en semaine 40 de l’année 2022 par la société organisatrice pour désigner le gagnant. Ceux-ci devront avoir participé au minimum à 4 Ateliers en Septembre 2022..
- Le 7 octobre 2022 au plus tard le gagnant sera informé par téléphone qu’il/elle a gagné et le cadeau lui sera donné en Atelier endéans les 3 semaines qui suivent le résultat du tirage au sort.

### Article 4 – Participation et règles du jeu

Un flyer de participation vous sera remis en Atelier WW (en Studio ou en ligne) la semaine du 05/09/2022.

Pour participer au concours, le membre doit assister à minimum 4 semaines d’Atelier WW (en ligne ou en studio).

Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant en écrivant à l'adresse du jeu. Conformément aux articles 13 et 14 du règlement général sur la protection des données n° 2016/679 du 14 avril 2016, veuillez vous référer à la notice d'information disponible ci-dessous pour toute information concernant le traitement de vos données personnelles.

Il ne sera accepté qu'une seule inscription par personne définie par son nom, prénom. La tentative d'une inscription multiple pourra entraîner l'exclusion du participant par la société organisatrice. A tout moment, les organisateurs se réservent le droit de disqualifier sans préavis les participants convaincus de participation multiple ou de toute autre manœuvre frauduleuse.

### **Article 5 – Dotations**

À gagner : Une nuit dans un Hôtel Martin's pour 2 personnes. Les frais de transport ne sont pas pris en charge par la société organisatrice.

Il y a 3 bons à gagner sur la Belgique. Les bons sont valable jusqu'au 31/08/2023.

### **Article 6 – Modalité d'attribution des Dotations**

Le Gagnant désigné par l'Organisateur au terme du Jeu sera mentionné sur la section membre sur le Site WW (<https://www.weightwatchers.com/be/fr/m/cms/defiswwdkn>).

Aucun message privé ne sera adressé, ni au Gagnant désigné, ni aux perdants.

Le Gagnant désigné sera contacté par l'Organisateur par téléphone et/ou e-mail et devra venir chercher son Bon en atelier endéans les 3 semaines qui suivent le résultat du tirage au sort.

L'Organisateur se réserve le droit de refuser l'attribution de son lot à tout Gagnant ne répondant pas aux dispositions du Règlement. Tout lot non attribué restera propriété de l'Organisateur.

L'Organisateur ne sera pas tenu de répondre aux demandes des Participants ou des Internautes (écrites, mails, fax ou téléphoniques, ou par tous autres moyens) concernant les modalités du Jeu, l'interprétation ou l'application du Règlement ainsi que la désignation du gagnant.

Le lot ne pourra en aucun cas être repris ou échangé contre leur valeur en espèce ou contre tout autre lot par l'Organisateur lui-même.

Cependant, en cas de force majeure ou si les circonstances l'exigent, l'Organisateur se réserve la possibilité de substituer à tout moment aux lots proposés un autre lot d'une valeur équivalente.

Le lot ne peut donner lieu à aucune contestation ou réclamation d'aucune sorte. Le Gagnant s'engage à ne pas rechercher la responsabilité de l'Organisateur en ce qui concerne le lot notamment leurs qualités ou toute conséquence engendrée par la possession d'un lot.

L'Organisateur ne saura être tenu responsable pour tous les incidents/accidents pouvant survenir à l'occasion de l'utilisation du lot.

Le lot retourné pour toute difficulté ne sera ni réattribué ni renvoyé et restera la propriété de l'Organisateur. Le Gagnant perdra alors le bénéfice de son lot sans que la responsabilité de l'Organisateur ne puisse être engagée.

L'Organisateur ne sera aucunement tenu responsable si la distribution au Gagnant ne pouvait être faite quelle qu'en soit la cause.

### **Article 7 - Informations générales**

7.1 La participation au jeu implique l'acceptation pleine, entière et sans réserve du présent règlement. Toute difficulté relative à l'application ou l'interprétation du présent règlement sera tranchée par la société organisatrice.

Toute fraude, ou tentative de fraude, manifestée par un commencement d'exécution et commise en vue de percevoir indûment un lot, ou le non-respect du présent règlement, ou toute intention malveillante de perturber le déroulement de l'opération promotionnelle, pourra donner lieu à l'éviction de son auteur, la société organisatrice se réservant le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

7.2 L'organisateur ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, il était amené à annuler, écarter, prolonger, reporter ou modifier les conditions de participation et les modalités de fonctionnement du présent jeu.

6.5 En cas de force majeure, l'organisateur se réserve la possibilité d'apporter toute modification au règlement du jeu, à tout moment, sans préavis, ni obligation de motiver sa décision et sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait. Le participant est réputé avoir accepté ces modifications du simple fait de sa participation au jeu à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification.

Des additifs ou des modifications (sauf en ce qui concerne les conditions de participation), à ce règlement, peuvent éventuellement être publiés pendant le jeu-concours. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.

### **Article 8 – Mise à disposition du Règlement**

Le règlement est mis à disposition sur le site internet de WW. **(AJOUTER LE LIEN)**

### **Article 9 – Litiges**

Tout problème relatif au jeu concours ou l'interprétation du présent Règlement sera tranché par la société organisatrice.

## **Information destinée aux participants en vertu des articles 13 et 14 du Règlement général de l'UE de protection des données (RGPD)**

Statut : Indiquer la date de publication du règlement: **04/07/2022**

Ce document est conçu pour informer les participants en vertu des articles 13 et 14 du RGPD et définit les données à caractère personnel que nous recueillons, la manière dont nous utilisons ces données et les droits des candidats en ce qui concerne leurs données à caractère personnel.

### **1. Nom et coordonnées du ou de la responsable**

Le ou la responsable du traitement de vos données à caractère personnel est :

WW Belgium NV/SA, Kolonel Bourgstraat 123-125 B14, 1140 BRUSSEL (EVERE)

### **Objectif de la collecte, du traitement ou de l'utilisation des données**

Nous traitons une donnée à caractère personnel se rapportant aux participants et qu'ils nous ont, en tant qu'individus, procurée dans le cadre de ce jeu concours. La donnée que nous collectons est votre nom, prénom et numéro de téléphone et nous la collectons via le flyer de participation distribué en Atelier WW.

Nous traitons ces données afin de déterminer par tirage au sort la personne gagnante parmi les différents participants à ce jeu concours.

La base juridique pour un tel traitement de vos données à caractère personnel est l'Art. 6 (1) (b) du RGPD ou toutes dispositions de loi nationale applicables dans votre juridiction indiquant cette disposition du RGPD.

Vous n'êtes pas légalement obligé(e) de nous fournir vos données à caractère personnel mentionnées ci-dessus. Cependant, si nous ne possédons pas ces données, nous ne pouvons pas traiter votre participation au jeu concours.

### **2. Destinataires ou catégories de destinataires des données à caractère personnel**

Nous ne partageons vos données avec aucune entité tierce.

### **3. Transfert de données aux pays tiers**

Nous ne transférons pas vos données à caractère personnel à des pays tiers.

### **4. Conservation des données**

Nous ne conservons vos données personnelles que pour les besoins de l'organisation du jeu concours.

### **5. Droits des personnes concernées**

Vous avez le droit de demander l'**accès** aux données à caractère personnel que nous détenons sur vous et aux informations énumérées à l'Art. 15 du RGPD.

Vous avez le droit de nous demander la **rectification** ou une mise à jour de vos données caractère personnel inexactes ou incomplètes (Art. 16 du RGPD).

Vous avez également le droit de nous demander l'**effacement** de vos données à caractère personnel dans certaines circonstances si l'un des motifs mentionnés à l'Art. 17 du RGPD s'applique, par exemple si les données caractère personnel ne sont plus nécessaires au regard des finalités pour lesquelles elles ont été collectées ou traitées d'une autre manière.

Vous avez le droit de demander la **limitation du traitement** lorsque l'un des éléments présentés à l'Art.18 du RGPD s'applique, par exemple si vous avez contesté l'exactitude de vos données à caractère personnel que nous avons traitées.

**Vous avez le droit de vous opposer, pour des raisons tenant à votre situation particulière, au traitement de vos données à caractère personnel dans certaines circonstances, par exemple au cas où nous traiterions vos données à caractère personnel sur la base juridique de nos intérêts légitimes, Art. 21 du RGPD.**

Sans préjudice de tout autre recours administratif ou juridictionnel, vous avez le droit de **déposer une plainte devant une autorité de contrôle**, en particulier dans l'État membre de l'UE où vous avez votre résidence habituelle, votre lieu de travail ou le lieu où la violation aurait été commise si vous considérez que notre traitement de vos données à caractère personnel constitue une violation de vos droits, Art. 77 du RGPD.

## **6. Informations - coordonnées**

Veillez nous contacter pour toute question au sujet de notre note d'information relative à la vie privée ou des informations que nous traitons vous concernant :

[aide.be@ww.com](mailto:aide.be@ww.com)